

REGLEMENT DU PRIX DU PUBLIC DU SALON DU LIVRE DES BALKANS 2019

Art 1 Objet du Prix

Le Prix du public du Salon du livre des Balkans a pour objet de couronner un texte d'un(e) auteur(e) originaire d'un des pays des Balkans ... Albanie Bosnie Bulgarie Croatie Grèce Kosovo Macédoine Moldavie Monténégro Roumanie Serbie Slovénie et Turquie... ou non sur un thème défini chaque année par le comité d'organisation du Salon

THEME 2019 "Récit de voyage dans les Balkans"

Art 2 Jury

Il n'y a pas de jury. Le prix est attribué à l'auteur(e) ayant reçu le plus de voix lors de la consultation ouverte aux lectrices et lecteurs qui souhaitent participer et peuvent exprimer leur choix par le biais d'un questionnaire disponible sur le site du Salon à l'adresse suivante www.livredebalkans.org

Art 3 Modalités d'organisation

Le thème est communiqué sur le site du Salon dans la rubrique "Prix du Public" quatre mois environ avant la date du Salon. Les auteur(e) s disposent de deux mois à compter de la publication du thème pour faire parvenir leurs textes sous la forme littéraire qu'ils souhaitent. Le public dispose de deux mois (jusqu' à la date d'ouverture du Salon) pour voter via le questionnaire disponible sur le site du Salon. Seuls les votes exprimés via le site du Salon seront pris en compte.

Art 4 Texte

Le texte peut être un inédit ou un texte publié précédemment en français ou en langue originale accompagné d'une traduction le cas échéant.

Le texte ne doit pas excéder 4500 signes [équivalent trois feuillets A4 comportant chacun 1500 signes]

Art 5 Proclamation des résultats

L'auteur(e) qui obtient le plus de voix est proclamé lauréat

L'organisateur se réserve la possibilité de décerner un Prix spécial

Le nom du lauréat est dévoilé dans le cadre du Salon en sa présence dans la mesure du possible ou à défaut de celle d'une personne représentant sa maison d'édition.

Le Prix prend la forme d'une invitation l'année suivante à une Carte blanche dans le cadre du Salon. (sous réserve)

Art 6 Conditions spécifiques pour la participation

Le lauréat du Prix ne peut être candidat l'année suivante.

L'organisateur se réserve la possibilité d'effectuer toutes vérifications concernant les votes des internautes.

Art 7 Mises à jour des dates et des conditions de participation

Elles sont consultables sur le site du Salon www.livredebalkans.net